



LE BILLET DU SYNDIC



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Rédigeant ce mot en cette période où le printemps cède sa place à l'été, je ne souhaitais pas me montrer aussi lourd que le temps mais voudrais passer un petit coup de gueule.

Un petit coup de gueule contre les petites incivilités qui minent le quotidien d'une petite équipe municipale d'un petit village où il fait bon vivre pour autant que chacun respecte son prochain. Par petites incivilités, j'entends le dépôt de débris en dehors des endroits prévus à cet effet, par exemple, déposer un sac rempli de papier/carton à côté de la benne de verre à l'Ecopoint, à la déchèterie, profiter du dos tourné de l'employé pour jeter un déchet de petite taille dans la benne des encombrants, de « squatter » l'extérieur du refuge et de laisser tout traîner sans ranger, emprunter une rue à contre-sens afin de gagner quelques secondes, prendre les chemins agricoles (AF) interdits à la circulation dans le but d'éviter un feu de signalisation et une attente de quelques minutes ou encore rouler sur ces mêmes chemins « ventre à terre », circuler dans nos quartiers en appuyant le pied sur la pédale gauche de la voiture, faisant fi qu'un voisin puisse sortir de chez lui à cet instant-là, tondre, débroussailler, nettoyer au « Kärcher » et toute autre activité de bricolage bruyante un dimanche ou jour férié...

La liste pourrait être bien plus longue, et si nous ne nous reconnaissons pas forcément comme les auteurs de telles ou telles incivilités, il faut admettre que nul n'est parfait.

De l'autre côté, il faut aussi savoir faire des efforts et accepter les autres, les voisins, les concitoyens, avec leurs imperfections—à nos yeux bien entendu ! Il faut consentir à ce que des enfants jouent, fassent du bruit, crient lorsqu'ils s'amuse sur une place de jeux ou dans une piscine. Il faut tolérer que les voisins parlent fort, rient et passent du bon temps dehors seuls ou avec des amis. Il faut accepter qu'on croise un véhicule sur un chemin AF sans pour autant bloquer le passage et s'échanger des noms d'oiseaux, concéder de se mettre sur le côté et de laisser passer le bus à deux étages.

C'est le vivre ensemble qui compte. Si je peux me permettre un conseil, le précepte qui veut qu'on ne fasse pas subir aux autres ce qu'on n'a pas envie d'endurer soi-même serait une bonne jauge d'auto-évaluation, et à cela j'ajouterais que se parler avec franchise et avec respect à propos des sujets qui nous dérangent, permet dans la plupart des cas de désamorcer les conflits, qui, au final, n'amènent rien.

Voilà pour ce mot du syndic qui pour une fois se veut un peu davantage « donneur de leçons », mais qui, je vous l'affirme, doit aussi se remettre en question sur les petites incivilités qu'il commet à l'instar de tout le monde...



On ne le répètera jamais assez...

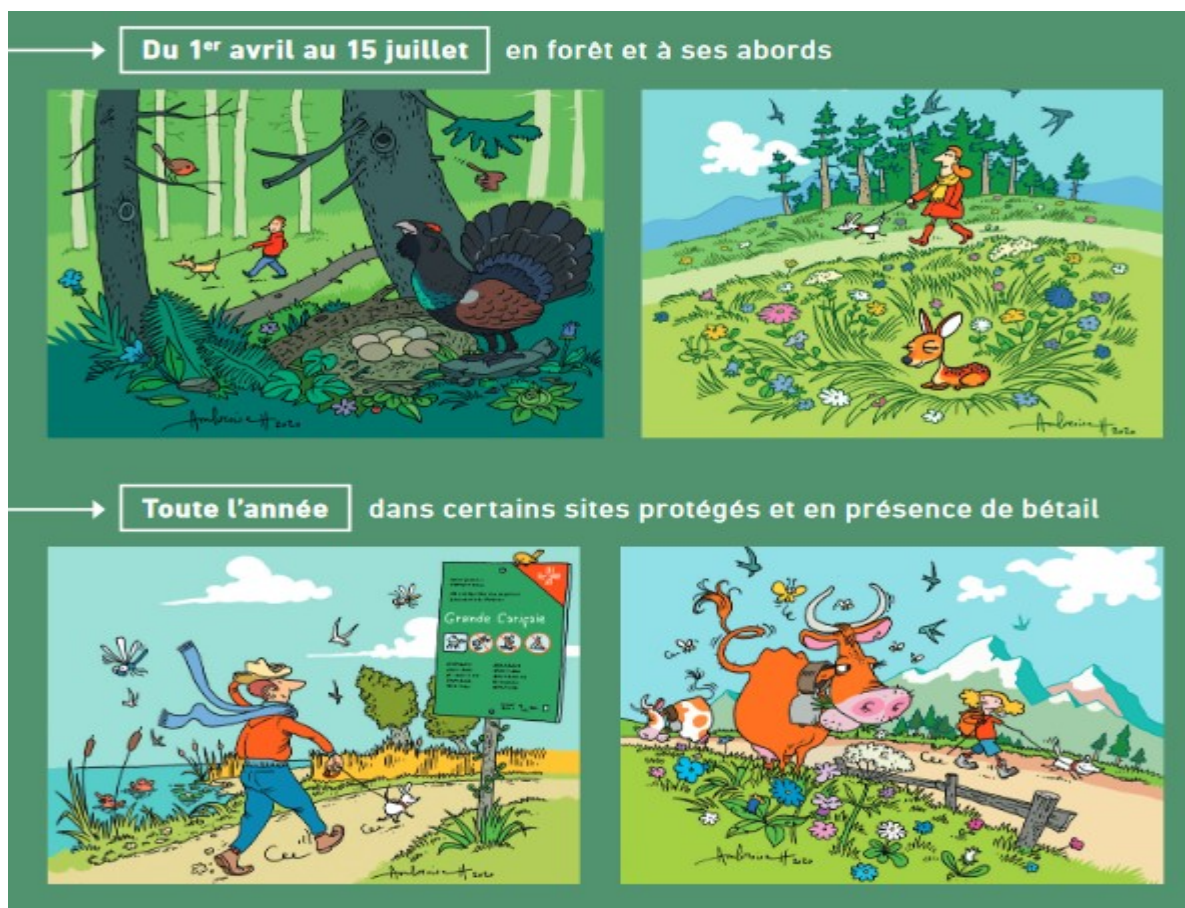
Le printemps et l'été sont synonymes d'éclosion de la végétation. Quelle réjouissance pour les yeux! Mais... la sécurité en bordure des voies publiques doit être assurée **durant toute l'année**, c'est pourquoi la municipalité insiste sur l'application des règles de loi en vigueur:

- émondage des haies: à la limite de propriété; à une hauteur maximale de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas;
- élagage des arbres situés au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur.

Attention à l'élimination obligatoire des chardons : toutes informations sur: <https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/inspectorat-phytosanitaire/chardons-et-folle-avoine>

La forêt et ses abords sont des espaces de liberté ou presque

Rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, c'est-à-dire du 1er avril au 15 juillet, en forêt et en lisière de forêt ainsi que dans les prairies attenantes situées en zone agricole et dans les pâturages avec du bétail durant la présence de celui-ci. Enfin, les **déjections canines doivent être ramassées dans le village ainsi que dans les champs.**





Des routes et des transports publics

La municipalité remercie les usagers ainsi que les riverains de la route des Esserts pour leur patience durant les nombreux travaux qui se sont succédé depuis le début de l'année dans le haut du village. Si le chantier de modification du carrefour avec la RC 313 empêche encore une circulation tout à fait fluide, il est désormais possible de profiter d'abribus tout neufs. Quant au bas de la commune, il n'est pas oublié, bien au contraire! La construction de nouveaux arrêts de bus dédiés à la ligne 58 des TL fera l'objet d'un préavis municipal pour une réalisation courant 2024 sous réserve d'adoption de celui-ci par le Conseil général.

D'autre part, dès le 1er janvier 2024, [les cartes journalières CFF ne seront plus mises à disposition des voyageurs par l'intermédiaire des communes](#) en raison de changements organisationnels au sein de la régie fédérale. Pour tout voyage de ce type, veuillez vous adresser sur le site ou les guichets des CFF à compter de cette date.

Enfin, l'Association régionale du Gros-de-Vaud propose un [sondage \(durée 5 minutes\) dont l'objectif principal est de disposer de données qui permettront de mieux cibler les actions de mobilité à mener et adapter les infrastructures nécessaires aux habitants de la région.](#)

QR-code pour le sondage:



Recommandations à suivre en cas de canicule

La chaleur s'est installée depuis plusieurs semaines maintenant et un conseil est indiqué à chacune et chacun: se rafraîchir, s'hydrater et adapter son activité physique. Pour les personnes dites à risques, il convient de:

- rester au frais et se reposer;
- laisser la chaleur dehors;
- boire régulièrement et manger léger.

En présence de signaux d'alerte (faiblesse, confusion, vertiges, nausées, crampes musculaires), veuillez appeler votre médecin traitant et en cas d'absence, la centrale des médecins de garde au 0848 133 133; **en cas d'urgence vitale, appeler le 144.**

L'eau est précieuse, économisons-la!

La Commune de Mex bénéficie d'une eau de source de qualité. En ce début d'été, la quantité relevée de sa consommation a pratiquement doublé en comparaison de celle de la même période en 2022. Ceci s'explique probablement par la sécheresse et les arrosages de nombreux jardins.

Si un gazon vert est certes beau, il n'en demeure pas moins que l'eau est un bien vital qui se doit d'être économisé...



Du nouveau!

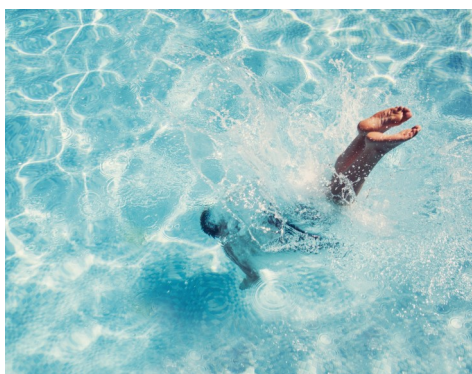
Honneur aux plus jeunes qui ont le loisir de profiter depuis quelques semaines d'une place de jeux située en plein centre du village! Si les enfants et leurs parents y sont les bienvenus, nos amis à quatre pattes sont priés de bien vouloir les attendre sagement à l'extérieur de son enceinte.

Dans un tout autre registre, la municipalité a décidé d'octroyer des subventions pour les chauffe-eau thermodynamiques afin de poursuivre l'encouragement aux économies d'énergie. Renseignements utiles et formulaire de demande de subvention sur le site internet de la commune.

Quelques dates à retenir

Mex s'anime cet été, mais également cet automne!

- 31 juillet: fête nationale **au refuge**
- 30 août: sortie des aînés
- 9 septembre: journée verte



Des informations détaillées à propos de ces manifestations vous parviendront ultérieurement.

C'est l'été...

L'administration communale s'accorde une pause estivale et sera fermée du 28 juillet au 13 août 2023.

Réouverture du guichet selon l'horaire habituel

Prudence face au danger d'incendie!

En raison d'un déficit important en précipitations, le risque d'incendie de forêt est très important. Évitions les feux en forêt excepté dans les barbecues du refuge.



S'inscrire au passeport vacances paroissial:

